
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, PIZOIRD Vincent, THOMAS Frédéric

Convocation et affichage : 05/07/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2024 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2024.

2. VIABILISATION DU NOUVEAU TRACE DU CHEMIN DES CLOTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faciliter notamment le passage des engins agricoles et véhicules personnels ainsi que l'entretien d'une partie du Chemin des Clots, un échange de parcelle entre la Commune de Bevons et la SCI de Pécoule a été voté à l'unanimité le 19 mars 2024 (délibération 13/2024). Il convient maintenant de viabiliser ce nouveau tracé.

Le coût de cette opération est estimé à 23077,40 € HT.

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC 2024 à hauteur de 55 % limitée à 16 322 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation du projet de viabilisation du nouveau tracé du Chemin des Clots ;**
- **Sollicite une subvention du Conseil Départemental au taux maximum de 55% ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

| | | |
|-----------------------|------------------|-----------------------|
| Conseil Départemental | soit la somme de | 12 692,57 € HT |
| Commune : | soit la somme de | <u>10 384,83 € HT</u> |
| | Total : | 23 077,40 € HT |

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPANC

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, toutes les années, le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non collectif (SPANC) de l'année N-1.

Ce document est établi par la CCJLVD qui a la compétence pour tout ce qui touche au SPANC pour l'ensemble des quatorze communes.

Monsieur le Président indique que ce RPQS 2023 a été envoyé aux Conseillers Municipaux avant le Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est notamment fait mention, au 31/12/2023, que :

- 15 % des habitants de la CCJLVD ne sont pas reliés à l'assainissement collectif ;
- 28 % des installations sont non conformes sur le périmètre de la CCJLVD et 27 % sur la Commune de Bevons ;

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPGD

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, toutes les années, le Conseil Municipal doit examiner le RPQS, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de la Gestion des Déchets (SPGD) de l'année N-1.

Ce document est établi par la CCJLVD qui a la compétence pour tout ce qui touche au SPGD pour l'ensemble des quatorze communes.

Monsieur le Président indique que ce RPQS 2023 a été envoyé aux Conseillers Municipaux avant le Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est notamment fait mention :

- D'une diminution, vs. 2022, de 18,7% du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- D'une augmentation, vs. 2022, respectivement de 41,0%, 23,2% et 1,9% du tonnage de cartons, des emballages et du verre ;
- D'une diminution, vs. 2022, de 20,7% tonnage de papier ;
- Ces résultats positifs sont liés notamment à la mise en service des différentes colonnes de tri implantées depuis le mois de mars 2023 ;
- En résumé, par habitant : 202,8 kg d'OMR, 32,9 kg de verre, 21,7 kg d'emballage, 11,9 kg de papier et 8,6 kg de cartons, soit 277,9 kg au total soit - 14% vs. 2022 ;
- Ce résultat est en partie attribué à la mise en service de composteurs collectifs et à la vente subventionnée de composteurs individuels ;
- Il reste cependant de nombreux déchets valorisables dans les OMR : l'effort est donc à poursuivre pour mieux trier les déchets ;
- Enfin, la mise en service d'un broyeur de végétaux sera effective en 2024.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.

5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FOODTRUCK

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande d'occupation du domaine public a été formulée le 13 juin 2024 et qu'elle a fait l'objet d'un arrêté municipal autorisant ce commerçant à occuper le domaine public (n°10/2024 du 27 juin 2024) Il précise que cette autorisation requiert la fixation d'une redevance d'occupation du domaine public. Ainsi,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public (parcelles A533 et A568) d'un commerce ambulancier Foodtruck du mardi au samedi inclus de 45 € /mois pour l'année 2024, payable trimestriellement.

6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Commande d'un ondulateur pour la CTA de la salle Cœur de Village à CLIMAX (650 € TTC)
- Commande du débroussaillage des voies communales à ROULOC Services (610 € TTC)
- Commande des végétaux pour l'aménagement du transformateur au quartier St Michel (309 € TTC)

7. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Assemblée de territoire Vallée du Jabron SDE04 le 22 mai
- Inauguration Chemin de la Biodiversité le 25 mai à Les Omergues
- Réunion avec Jean-Yves ROUX, Sénateur, le 29 mai
- Assemblée Générale de la Crèche Les P'tits Loups de la Vallée le 31 mai
- Information « Réforme du statut des Secrétaires de Mairie » le 4 juin à Sisteron
- Bureau CCJLVD le 6 juin à Aubignosc
- Baptême civil Jayden RIGARD CERISON le 08 juin
- Elections Européennes le 09 juin (participation : 64%)
- Conseil Syndical du SIVU le 11 juin
- Commission « Ordures Ménagères » le 14 juin à Aubignosc

- Conseil des écoles le 18 juin à Bevons
- Réunion « Création d'une Association » le 20 juin
- Conseil Communautaire CCJLVD le 25 juin à Aubignosc
- Elections Législatives les 30 juin et 07 juillet (participations : 71% et 76%)

Entretiens et travaux réalisés

- Pose des panneaux d'affichage pour les Européennes
- Aménagement autour du transformateur au quartier St Michel par les élèves de l'EREA et pose de galets par BOUCHET MEDDY
- Broyage des végétaux sur la zone de dépôt des déchets verts
- Débroussaillage des voies communales par ROULOC Services

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Murs du cimetière + étalement des terres
- Ajout d'un onduleur sur la CTA
- Pose des graves Chemin du Collet

Divers

- Demande de subvention à l'Etat « DETR 2024 » pour l'extension du columbarium ; accord le 26/06 à hauteur de 60% (2 110 € HT)
- Demande de subvention à l'Etat « Fonds Vert » pour le débroussaillage ; accord le 21/06 à hauteur de 80% (jusqu'à 16 768 € HT)
- Demande de subvention « Amendes de Police » pour le parking de l'église ; décision le 31/10/2024
- La CCJLVD a retenu Panneau Pocket comme application sur smartphone. Bevons conserve Politeia.
- Demande de DP (04) de Pierre METAYER pour modification de piscine le 11/06 ; certificat de non opposition le 02/07
- Demande de DP (05) de Hubert GIRROY pour panneaux photovoltaïque au sol le 02/07
- Publication de l'offre d'emploi « Agent Entretien Cantine Périscolaire » le 04/06 pour candidatures avant le 07/07 ; 10 candidates dont 4 retenues pour entretiens le 17/07
- Catastrophe naturelle « mouvements de terrain » : refus de prise en charge des dégâts sur l'église par l'assureur car antérieur à la date des faits selon l'expert
- Demande d'occupation du domaine public pour un Foodtruck du mardi au samedi, midi et soir : arrêté émis du 02 juillet au 31 décembre 2024 avec redevance de 45 €/mois.

La séance est levée à 20h55

Le Maire, Marc HUSER



Le Secrétaire, Patrick SCOTTI